Image not found or type unknown

Permis de construire ou d'aménager

Par **NAT34540**, le **11/04/2009** à **11:38**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un bien en ZONE UC avec COS de 0.5 d'un bien composé comme suit : Terrain de 1200 m²sur lequel se trouve une maison d'habitation de 90 m² ainsi qu'une **batisse cadastrée de 60 m² au sol**.Pour cette dernière il aait été demandé un permis de construire en 1984 de 39 m² pour salle d'eau et atelier pour les 21 m² en plus la mairie n'a pas su me dire il s'agit d'un garage. Le seule chose de sure c'est que cette petite batisse est cadastrée.
Ma question est la suivante : Je désire transformer cette batisse de 60 m² en habitation. Faut 'il que je dépose **un permis d'aménager** ou **un permis de construire** ? sachant qu'il n'y aura aucune extension, ni modification de façade, car ce bien est déjà transformer en habitation mais non déclaré comme tel. Je voudrai régulariser la situation.

Par **suyenbop**, le **15/07/2009** à **11:40**

oui, le dossier de P.C. à monter est la bonne démarche pour régulariser

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés